

**EXPLICATION DES ÉCARTS ENTRE LE
RAPPORT ANNUEL 2018
ET LE DOSSIER TARIFAIRE 2018
ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT
DES OUTILS D'ANALYSE**

(suivi des décisions D-2013-106, D-2014-077 et D-2014-165)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 Analyse des écarts entre le Rapport annuel 2018 et la Cause tarifaire 2018 (volumes et nombre de clients)	3
1.1 Mise en contexte.....	3
1.2 Analyse des écarts du marché des grandes entreprises (GE).....	4
1.3 Analyse des écarts du marché des petit et moyen débits (PMD).....	5
2 Développement des outils d'analyse.....	7
2.1 Mise en contexte.....	7
2.2 développement des outils informatiques d'analyse	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2014-077 relative au dossier tarifaire 2014, la Régie de l'énergie (la
2 « Régie ») ordonnait à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de :

3 « [516] [...] **poursuivre le développement d'outils informatiques** [requis par la décision
4 D-2013-106] **qui permettront d'établir des bases de données historiques de consommation**
5 **et de facturation. L'analyse de ces données lui permettra de dégager des tendances sur**
6 **l'évolution réelle de la consommation des clients. »**

7 Dans sa décision D-2014-165 relative au Rapport annuel 2013, la Régie prenait acte :

8 « [147] [...] **du suivi déposé par le Distributeur à l'égard de sa réflexion sur l'identification**
9 **des données réelles de base, à savoir le nombre de clients, les volumes de vente et les**
10 **revenus par palier tarifaire. La Régie s'en déclare satisfaite et s'attend, à partir du rapport**
11 **annuel 2014, à la présentation d'une analyse comparative entre les revenus réels par palier**
12 **de consommation annuelle et ceux présentés lors de la cause tarifaire. »**

13 La présente pièce vise à comparer les volumes et le nombre de clients du Rapport annuel 2018
14 avec ceux de la Cause tarifaire 2018 ainsi qu'à donner une mise à jour du développement d'outils
15 informatiques.

1 ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE RAPPORT ANNUEL 2018 ET LA CAUSE TARIFAIRE 2018 (VOLUMES ET NOMBRE DE CLIENTS)

1.1 MISE EN CONTEXTE

16 Dans sa décision D-2013-106, la Régie indiquait que :

17 « [532] [...] *les données prévisionnelles et réelles sont au cœur des activités du distributeur. Elles*
18 *lui permettent de connaître sa clientèle et d'en mesurer l'évolution afin de déterminer des stratégies*
19 *de marché. Ces données sont fondamentales, tant pour le distributeur et les intervenants que pour*
20 *la Régie. »*

21 La section suivante présente une analyse comparative entre les données réelles et
22 prévisionnelles de l'année 2018 pour le marché des grandes entreprises (GE) ainsi que pour celui
23 des petit et moyen débits (PMD).

1.2 ANALYSE DES ÉCARTS DU MARCHÉ DES GRANDES ENTREPRISES (GE)

- 1 Le tableau suivant présente la comparaison entre les volumes et le nombre de clients réels 2018
 2 par rapport à ceux prévus lors de la Cause tarifaire 2018 pour le marché des grandes entreprises
 3 (GE).

Tableau 1 – Marché des grandes entreprises (GE)

RÉEL 2018			BUDGET 2018			ÉCARTS RÉEL vs BUDGET	
DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION
	(#)	(10 ³ m ³)		(#)	(10 ³ m ³)	(#)	(10 ³ m ³)
PALIER 4.6	47	270 458	PALIER 4.6	47	257 679	(0)	12 779
PALIER 4.7	32	656 264	PALIER 4.7	34	685 161	(2)	(28 897)
PALIER 4.8	13	700 649	PALIER 4.8	13	671 088	(0)	29 561
PALIER 4.9	5	616 016	PALIER 4.9	4	663 856	1	(47 839)
PALIER 4.10	2	583 228	PALIER 4.10	2	410 704	-	172 524
TARIF 4	99	2 826 615	TARIF 4	100	2 688 488	(1)	138 127
PALIER 5.5 VA	15	23 360	PALIER 5.5 VA	19	44 595	(4)	(21 235)
PALIER 5.5 VB	30	48 705	PALIER 5.5 VB	31	55 155	(1)	(6 449)
PALIER 5.6 VA	3	25 241	PALIER 5.6 VA	2	19 667	1	5 574
PALIER 5.6 VB	10	42 253	PALIER 5.6 VB	9	42 934	1	(681)
PALIER 5.7 VA	3	17 005	PALIER 5.7 VA	3	16 230	(0)	774
PALIER 5.7 VB	3	9 837	PALIER 5.7 VB	3	5 747	(0)	4 090
PALIER 5.8 VA	4	22 484	PALIER 5.8 VA	3	18 009	1	4 476
PALIER 5.8 VB	1	2 418	PALIER 5.8 VB	1	107	-	2 311
PALIER 5.9 VA	5	78 291	PALIER 5.9 VA	4	57 954	1	20 337
PALIER 5.9 VB	-	-	PALIER 5.9 VB	-	-	-	-
TARIF 5	73	269 594	TARIF 5	75	260 397	(1)	9 197
TOTAL (excl GA)	172	3 096 209	TOTAL (excl GA)	175	2 948 885	(3)	147 323
GA	2	84 795	GA	2	20 000	0	64 795
TOTAL	175	3 181 004	TOTAL	177	2 968 885	(3)	212 119

- 4 Pour les tarifs D₄ et D₅, les volumes livrés présentent une hausse par rapport aux volumes prévus
 5 de la Cause tarifaire 2018.

- 6 Le nombre d'usagers aux tarifs D₄ et D₅ est stable par rapport aux prévisions de la Cause
 7 tarifaire 2018.

- 8 Au sous-tarif 4.6, la hausse globale s'explique par la migration du tarif D₁ de deux clients du
 9 secteur de la construction et des aliments et boissons. Au sous-tarif 4.7, la baisse globale
 10 s'explique principalement par la baisse de production d'un client du secteur de l'aluminerie et par
 11 la migration d'un client du secteur de la métallurgie au sous-tarif 4.8. Cette migration ainsi qu'une

1 seconde d'un client au sous-tarif 4.9 du secteur des pâtes et papiers, suite à un projet d'efficacité
2 énergétique, expliquent principalement la hausse au sous-tarif 4.8, et ce, malgré la migration d'un
3 client du secteur de la métallurgie vers le sous-tarif 4.9. Malgré cette migration, le sous-tarif 4.9
4 connaît une baisse qui s'explique par la migration du client du secteur des pâtes et papiers
5 précédemment cité ainsi que par la baisse de consommation de trois autres clients. Deux de ces
6 clients provenant du secteur de la chimie/pétrochimie ont connu des baisses de production alors
7 que le dernier provenant du secteur de l'aluminium a utilisé plus d'énergie autoproduite. Au sous-
8 tarif 4.10, la hausse s'explique grâce à un client du secteur de la métallurgie. Ce dernier a haussé
9 sa consommation à la suite de l'utilisation d'un second module.

10 Au sous-tarif 5.5 VA, la baisse s'explique notamment par des nouvelles ventes qui ne se sont pas
11 réalisées, des fluctuations de production de plusieurs clients et une migration sous-tarifaire vers
12 le sous-tarif 5.6 VA pour deux clients du secteur institutionnel et de la chimie/pétrochimie. La
13 hausse du sous-tarif 5.6 VA s'explique donc par la migration de ces deux clients du sous-tarif 5.5
14 VA ainsi que par la fluctuation de production d'un client du secteur des aliments et boissons. Au
15 sous-tarif 5.5 VB, la baisse s'explique par la migration de deux clients du secteur institutionnel
16 vers le sous-tarif 5.6 VB et le tarif D₁. Malgré une baisse de consommation d'un client du secteur
17 de l'aluminium ayant utilisé plus d'énergie autoproduite, le sous-tarif 5.9 VA connaît une hausse
18 grâce à deux clients du secteur manufacturier et de la chimie/pétrochimie. Le premier a migré
19 une partie de sa consommation au sous-tarif 5.9 VA en passant en combinaison tarifaire. Le
20 second a connu une fluctuation à la hausse de sa production.

21 Pour ce qui est du gaz d'appoint (« GA »), les volumes livrés présentent une hausse par rapport
22 aux volumes prévus de la Cause tarifaire 2018. En effet, des clients du secteur de la construction
23 ont profité du faible prix du gaz naturel et ont préféré en faire l'utilisation plutôt que d'utiliser des
24 alternatives énergétiques plus polluantes. La hausse de GA résulte aussi du fait que des clients
25 au tarif interruptible ont consommé du gaz d'appoint pour éviter une interruption (« GAI »).

1.3 ANALYSE DES ÉCARTS DU MARCHÉ DES PETIT ET MOYEN DÉBITS (PMD)

26 Le tableau suivant présente la comparaison entre les volumes et le nombre de clients réels 2018
27 par rapport à ceux prévus lors de la Cause tarifaire 2018 pour le marché des petit et moyen débits
28 (PMD).

Tableau 2 – Marché petit et moyen débits (PMD)

RÉEL 2018			BUDGET 2018			ÉCARTS RÉEL vs BUDGET	
DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	DESCRIPTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION	NOMBRE USAGERS	VOLUMES DE DISTRIBUTION
	(#)	(10 ³ m ³)		(#)	(10 ³ m ³)	(#)	(10 ³ m ³)
0-1 095 m ³ /an	64 544	28 929	0-1 095 m ³ /an	63 202	24 060	1 342	4 869
1 095-3 650 m ³ /an	78 277	164 634	1 095-3 650 m ³ /an	75 431	144 719	2 846	19 915
3 650-10 950 m ³ /an	30 552	192 759	3 650-10 950 m ³ /an	31 682	172 234	(1 130)	20 525
10 950-36 500 m ³ /an	19 381	400 700	10 950-36 500 m ³ /an	19 138	359 252	243	41 448
< 36 500 m³/an	192 753	787 022	< 36 500 m³/an	189 453	700 265	3 301	86 757
36 500-109 500 m ³ /an	8 710	530 719	36 500-109 500 m ³ /an	8 716	548 996	(6)	(18 278)
109 500-365 000 m ³ /an	2 821	531 720	109 500-365 000 m ³ /an	2 800	512 097	21	19 622
365 000-1 095 000 m ³ /an	623	382 306	365 000-1 095 000 m ³ /an	654	362 159	(31)	20 146
1 095 000-3 650 000 m ³ /an	169	305 092	1 095 000-3 650 000 m ³ /an	164	277 002	5	28 090
> 3 650 000 m ³ /an	20	117 792	> 3 650 000 m ³ /an	21	97 640	(2)	20 152
> 36 500 m³/an	12 344	1 867 628	> 36 500 m³/an	12 356	1 797 894	(12)	69 733
TOTAL TARIF 1	205 097	2 654 649	TOTAL TARIF 1	201 809	2 498 159	3 288	156 490
PALIER 3.3	86	17 928	PALIER 3.3	86	17 958	0	(29)
PALIER 3.4	106	80 373	PALIER 3.4	103	74 322	3	6 051
PALIER 3.5	73	158 828	PALIER 3.5	69	137 101	4	21 727
TARIF 3	265	257 130	TARIF 3	258	229 381	8	27 749
TOTAL PMD	205 362	2 911 779	TOTAL PMD	202 067	2 727 540	3 296	184 239

1 Tel qu'indiqué dans le tableau précédent, les livraisons pour l'année 2018 dans le marché des
2 petit et moyen débits (PMD) ont été supérieures à celles budgétées. Cette hausse est expliquée
3 principalement par une conjoncture économique observée au cours de l'exercice 2018 plus
4 favorable qu'anticipé au moment de produire le dossier tarifaire ainsi qu'à la maturation des
5 nouvelles ventes qui se sont avérées supérieures au budget. De plus, Énergir constate, dans une
6 moindre mesure, une croissance des livraisons réelles des clients GE consommant au PMD par
7 rapport au niveau prévu à la Cause tarifaire 2018.

8 Il importe de rappeler que les facteurs de base utilisés pour établir la prévision sont appliqués
9 globalement. Dans un deuxième temps, cette prévision est ventilée par palier de consommation
10 annuelle à l'aide d'une répartition basée sur l'historique de consommation. Les variations de
11 consommation étant calculées et justifiées par des facteurs globaux, il n'est actuellement pas
12 possible d'expliquer les écarts par palier.

2 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS D'ANALYSE

2.1 MISE EN CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2013-106, la Régie ordonnait à Énergir de :

2 « [540][...] **mettre en place, le plus rapidement possible, les outils informatiques requis pour**
3 **être en mesure d'identifier les données réelles de base, à savoir le nombre de clients, les**
4 **volumes de vente et les revenus par palier et sous palier tarifaire.** »

5 Un suivi de cette décision a été donné par Énergir dans les Rapports annuels 2013¹, 2014²,
6 2015³, 2016⁴ et 2017⁵. La présente section vise à donner une mise à jour des progrès réalisés
7 par Énergir au cours de l'exercice 2018.

2.2 DÉVELOPPEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES D'ANALYSE

8 Au cours de l'exercice 2016, et comme mentionné dans le Rapport annuel 2016, Énergir a défini
9 la solution visant à développer l'outil d'analyse sur les volumes de consommation normalisés, le
10 nombre de clients et les revenus normalisés. Les étapes de développement et de réalisation du
11 projet ont débuté durant le premier trimestre de l'exercice 2017. À ce moment, Énergir anticipait
12 que l'implantation et la mise en service des nouveaux outils informatiques seraient complétées
13 au cours de l'exercice 2018, en excluant la normalisation de volumes sur une base « client par
14 client ».

15 Au cours de l'exercice 2018, le nouvel outil d'analyse des volumes et des revenus réels de
16 consommation a été mis en service de concert avec l'accès à une base de données des
17 statistiques de consommation et de facturation. Cet outil permet, entre autres, d'analyser les
18 volumes réels consommés, c'est-à-dire sans ajustement relatif à la normalisation, ainsi que de
19 sauvegarder toutes les données statistiques de consommation dans une base de données qui
20 servira éventuellement à raffiner le modèle de projection des volumes et des revenus.

21 Toutefois, tel qu'annoncé au Rapport annuel 2017, à travers le développement de la solution,
22 l'intégration du calcul de la normalisation des volumes s'est avérée beaucoup plus complexe et

¹ R-3871-2013, B-0048, Gaz Métro-9, Document 6.

² R-3916-2014, B-0042, Gaz Métro-9, Document 6.

³ R-3951-2015, B-0111, Gaz Métro-9, Document 4.

⁴ R-3992-2016, B-0044, Gaz Métro-9, Document 4.

⁵ R-4024-2017, B-0053, Énergir-9, Document 4.

1 laborieuse qu'anticipée. Cet enjeu technique a pour effet de retarder la mise en production de
2 l'outil « complet » d'analyse.

3 Également en 2018, Énergir s'est dotée d'une nouvelle plateforme informatique permettant
4 d'effectuer la prévision de la demande pour chaque client. Cette plateforme utilise les données
5 journalières de consommation provenant des compteurs des clients et permet d'en faire la
6 projection selon différents types de modèles prévisionnels sur un horizon de 24 mois. Il est
7 également possible de calculer, avec ces mêmes modèles, les volumes historiques normalisés
8 de chacun des clients.

9 Cependant, plusieurs obstacles techniques et opérationnels empêchent le déploiement complet
10 de cette plateforme à court terme, et du même coup ralentit la livraison d'une solution permettant
11 de fournir les explications des écarts par sous-palier au PMD sur la base des volumes normalisés.
12 Énergir continue de déployer les efforts à l'interne afin de pouvoir exploiter le plein potentiel de
13 cette nouvelle plateforme le plus rapidement possible.

CONCLUSION

14 Énergir réitère que les explications de variation de consommation par palier au tarif 1 demeurent
15 difficiles. Le travail accompli au cours des dernières années indique que la normalisation des
16 volumes et les revenus qui en découlent sur une base « client par client » est plus complexe
17 qu'anticipé. Compte tenu des enjeux techniques rencontrés, Énergir ne peut se prononcer avec
18 précision à l'égard de l'année à laquelle le développement informatique « complet » permettra de
19 fournir des explications plus détaillées sur les volumes et les revenus réels normalisés.

20 La livraison au cours de l'exercice 2018 d'un outil d'analyse des volumes et revenus réels de
21 consommation ainsi que l'accès à une base de données des statistiques de consommation
22 relatives à la facturation constituent un pas dans la bonne direction afin de développer une
23 méthodologie de prévision par client et par palier annuel de consommation afin de mieux
24 comprendre et de fournir des explications plus détaillées à l'égard des écarts de consommation
25 en volumes et en revenus entre le réel et le budget.

1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2014-165 à l'égard**
2 **de l'explication des écarts entre le Rapport annuel 2018 et la Cause tarifaire 2018, ainsi**
3 **que du suivi du développement d'outils informatiques exigé par la décision D-2014-077.**